



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 19 mai 2022

Convocation du : 13 mai 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thomas BLACTOT

DE22.072

**FINANCES**

**DROITS D'INSCRIPTION PRATIQUES ARTISTIQUES 2022-2023**

*Autorisation - Approbation*

380

Après un premier chantier tarification engagé sur les pratiques artistiques dans les années 2020, il est apparu nécessaire de s'y repencher, d'actualiser et harmoniser autant que faire se peut les droits d'inscription de nos écoles municipales de musique, de danse, d'art et de couture.

Elle permet d'aboutir aujourd'hui à la proposition de grilles tarifaires qui répondent à différents principes complémentaires :

- Une accessibilité accrue pour les enfants, valeur défendue et affirmée. En ce sens, les montants d'inscription sont harmonisés, quelque soit le coût de la pratique artistique vers laquelle l'enfant souhaite se diriger.
- Un souci d'équité entre les différentes pratiques, notamment avec la création de tarifs adultes pour les pratiques qui n'en avaient pas, mais tout en distinguant ce qui relève d'un cours individuel ou de cours collectifs.
- L'élargissement des grilles en haut et bas de tarifs.
- Le maintien d'une distinction forte entre les élèves armentériens, dont l'inscription reste une priorité, et les élèves résidant à l'extérieur de la commune.

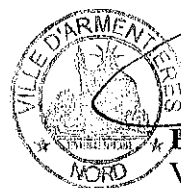
L'ensemble des grilles tarifaires a ainsi été revu sur la base de ces grandes orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces nouvelles grilles tarifaires.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



*Bernard Haesebroeck*  
**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille